

AVIS DES SOCIÉTÉS*

COMMUNIQUE DE PRESSE

Société de Transport des Hydrocarbures Par Pipelines « SOTRAPIL »

Siège social : Boulevard de la Terre - Centre Urbain Nord -1003 Elkhadra -Tunis

La Société de Transport des Hydrocarbures Par Pipelines « SOTRAPIL S.A » informe ses actionnaires et le public, que son Conseil d'Administration réuni le vendredi 12 avril 2019 a, entre autres points de son ordre du jour, arrêté les états financiers relatifs à l'exercice clos au 31 décembre 2018.

Ces états financiers font ressortir :

- Un total des revenus de transport de 17.479.695 dinars contre 15.101.361 dinars au titre de l'année 2017 soit une progression de 15,75%,
- Un total des produits d'exploitation de 17.803.513 dinars contre 16.655.567 dinars au titre de l'année 2017 soit une progression de 6,89%,
- Un total des charges d'exploitation de 9.127.534 dinars contre 9.081.894 dinars au titre de l'année 2017 soit une progression de 0,5%.
- Un résultat net après impôt de 7.103.434 dinars contre 6.218.419 dinars au titre de l'année 2017 soit une progression de 14,23%.

Le Conseil d'Administration a par ailleurs décidé la convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire pour le vendredi 14 juin 2019 à partir de 10h00 du matin à l'hôtel Sheraton Tunis et a proposé à l'occasion la distribution d'un dividende de 0,900 dinars par action.

Le Conseil d'Administration a en outre décidé le renouvellement du siège de l'administrateur représentant les actionnaires petits porteurs et a décidé de lancer un appel à candidature pour le renouvellement dudit siège par voie de lancement d'un appel à candidature et la tenue d'une Assemblée Générale Elective au cours de la quelle sera élu l'administrateur représentant les petits porteurs. Les conditions de participation à l'appel à candidature, la composition du dossier de candidature et la date limite de dépôt des candidatures seront communiquées ultérieurement via les quotidiens locaux, les sites web du Conseil du marché Financier, de la Bourse des Valeurs Mobilières de Tunis et de SOTRAPIL. L'Assemblée Générale Elective sera convoquée ultérieurement par voie d'avis de convocation et se tiendra avant la date de la tenue de l'Assemblée Générale Ordinaire convoquée pour le 14 juin 2019.

* Le CMF n'entend donner aucune opinion ni émettre un quelconque avis quant au contenu des informations diffusées dans cette rubrique par la société qui en assume l'entière responsabilité.